1. Exemples de mesures d'externalisation

Commenté [CM1R0]:

L'externalisation des politiques migratoires de l'Union européenne s'opère à travers une pluralité d'instruments et de mécanismes d'action. L'aide publique au développement est fréquemment mobilisée dans ce cadre, étant parfois conditionnée à l'adoption de politiques de contrôle des migrations et de réadmission par les pays partenaires. Des dispositifs financiers tels que le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (EUTF), institué lors du Sommet de La Valette en 2015, constituent des leviers importants pour le financement de programmes liés à la gestion des migrations.[1].

La mise en œuvre de cette stratégie d'externalisation repose sur une diversité d'acteurs, incluant des institutions européennes, des États partenaires (les pays tiers tels que la Libye, le Maroc ou le Sénégal), ainsi que des organisations non étatiques (tel que l'OIM via les « campagnes de dissuasion au départ » par exemple). L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) joue un rôle stratégique en tant qu'acteur central du dispositif, souvent qualifié de « bras opérationnel » de l'externalisation des contrôles frontaliers. Le renforcement progressif de son mandat lui a permis de disposer de ressources propres, de constituer des équipes européennes de garde-frontières, de développer des partenariats avec des pays tiers et de conduire des opérations conjointes, sous réserve de leur accord.[2].

Un exemple significatif de cette coopération est le projet de Protocole d'accord soumis par la Commission européenne en vue du déploiement d'agents de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) au Sénégal. Ce projet envisage que les membres des équipes de Frontex soient habilités à exercer certaines fonctions relevant du contrôle des frontières, incluant la possibilité de recourir à la force et de porter des armes de service. Toutefois, le texte prévoit également l'octroi d'une immunité totale aux agents de Frontex vis-à-vis des juridictions sénégalaises – pénale en toutes circonstances, et civile dans le cadre de leurs fonctions officielles. Cette disposition a suscité une vive préoccupation parmi les organisations de défense des droits humains au Sénégal, qui y voient une atteinte aux principes de justice, de transparence et de souveraineté nationale, ainsi qu'un risque accru pour les droits des personnes migrantes [3]. À la date de janvier 2023, les négociations officielles autour de ce protocole n'avaient pas encore été engagées, bien que Frontex soit déjà présent de manière informelle au Sénégal, en Mauritanie et dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest (source : *Le Monde*).

L'accès à la justice pour les violations des droits humains liées à l'externalisation est extrêmement limité pour les migrants et leurs familles. La demande d'immunité pour les agents de Frontex dans des pays tiers limite considérablement ou supprime la possibilité de porter

[1] https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/eu-trust-fund-africa

[2] Tasks & Mission https://www.frontex.europa.eu/about-frontex/who-we-are/tasks-mission/ ; Legal Basis https://www.frontex.europa.eu/about-frontex/who-we-are/legal-basis/

[3] https://dialoguemigration.com/actualites/ue-senegal-zoom-sur-frontex-et-son-protocole-dimpunite-pour-freiner-les-candidats-a-la-migration-irreguliere/

plainte localement. Les personnes renvoyées de force sont souvent privées de voies de recours effectives (voire témoignage de vie plus bas) [4].

3. États coopérants – Sénégal

Dans le cadre des politiques d'externalisation mises en œuvre par l'Union européenne, les États partenaires comme le Sénégal bénéficient principalement d'un appui financier et logistique. Pour le Sénégal, cette coopération se traduit par un soutien renforcé à la surveillance des frontières terrestres et maritimes, à la gestion des retours, ainsi que par l'octroi de financements substantiels issus du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (EUTF) et de programmes nationaux.

Toutefois, le projet de protocole d'accord envisagé avec Frontex soulève plusieurs enjeux juridiques et politiques. Ce texte conférerait aux agents de l'Agence européenne des garde-frontières et de garde-côtes des pouvoirs exécutifs sur le territoire sénégalais, y compris la possibilité d'agir dans les eaux territoriales et en coordination avec les forces de sécurité nationales. L'entrée en vigueur d'un tel accord nécessiterait des ajustements du cadre juridique sénégalais, notamment en matière de souveraineté et de contrôle judiciaire.

Une recommandation du Parlement européen, référencée A9-0032/2024, a été émise concernant les négociations relatives à ce projet d'accord [5]. Elle précise que, selon le modèle proposé, les agents de Frontex opéreraient sous les instructions et en présence des autorités sénégalaises, dans le respect du droit local, du droit de l'Union et du droit international. Toutefois, le modèle prévoit également une immunité de juridiction pénale absolue pour les membres des équipes Frontex, les soustrayant à toute arrestation ou détention par les autorités sénégalaises. La levée de cette immunité relèverait exclusivement de la décision du directeur exécutif de Frontex ou de l'État membre d'origine.

Depuis le renforcement de son mandat par le règlement (UE) 2019/1896, Frontex est habilitée à déployer des équipes opérationnelles dans des pays tiers ne partageant pas de frontières directes avec l'Union européenne, dans la mesure où ces activités contribuent à la réalisation de ses missions. Cependant, ce déploiement soulève des préoccupations croissantes, en particulier sur le plan de la transparence, de l'accès à l'information, et du respect des droits fondamentaux.

Le rapport souligne le manque d'accès aux informations relatives à l'aide européenne – qu'elle soit bilatérale ou via Frontex – pour la surveillance des frontières sénégalaises. Il recommande que Frontex garantisse un accès adéquat aux documents aux autorités nationales compétentes, aux organisations de la société civile, aux institutions de défense des droits humains, ainsi qu'aux médias.

---

[4] https://statewatch.org/news/2022/july/eu-tracking-the-pact-council-demands-legal-immunity-for-frontex-in-senegal-under-all-circumstances/

[5] RAPPORT sur la recommandation du Parlement européen à la Commission concernant les négociations en cours en vue d'un accord sur le statut des activités opérationnelles menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) au Sénégal | A9-0032/2024 | Parlement européen: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2024-0032_FR.html

La rapporteure du Parlement européen exprime une préoccupation marquée face à l'approche de l'UE dans la négociation de cet accord. Elle note que le Sénégal n'a pas manifesté d'intérêt explicite pour un tel partenariat, et dénonce une logique conditionnelle et néocoloniale dans la structuration des relations. Elle avertit également des risques que ferait peser cet accord sur la libre circulation et l'intégration régionale au sein de la CEDEAO, notamment par une remise en cause du protocole garantissant la libre circulation des personnes pendant 90 jours entre les États membres.

En conséquence, la rapporteure recommande de ne pas ouvrir de négociations avec le Sénégal en l'état actuel du projet d'accord, soulignant le risque élevé que ferait peser un tel partenariat sur les droits humains et les obligations internationales de protection. Elle alerte également sur les lacunes en matière de redevabilité et sur l'absence d'analyse d'impact préalable sur les droits fondamentaux par la Commission. [6]

À titre préventif, ou dans l'éventualité où des négociations seraient malgré tout engagées, plusieurs recommandations clés sont formulées :

- Réaliser des analyses d'impact ex ante sur les droits fondamentaux ;
- Revoir les dispositions relatives à l'immunité juridique dans le modèle d'accord ;
- Mettre l'accent sur la création de voies d'accès légales pour les migrants et réfugiés ;
- Subordonner toute coopération avec les autorités frontalières à des garanties effectives en matière de droits humains ;
- Instaurer des mécanismes de plainte accessibles et efficaces ;
- Renforcer les obligations de transparence, de suivi et de responsabilité pour les actions de Frontex et des autorités locales ;
- Assurer une information régulière du Parlement européen à toutes les étapes du processus ;
- Permettre l'évaluation de la compatibilité de l'accord par la Cour de justice de l'Union européenne ;
- Renforcer la coopération avec l'Officier aux droits fondamentaux de Frontex pour assurer une gouvernance respectueuse des droits humains.

très intéressant : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2024-0032_FR.html

4. Acteurs non étatiques

Les organisations de la société civile et les experts (comme Amnesty International Sénégal, Dialogue Migration, Migreurop, Statewatch, Oxfam, ECRE) jouent un rôle important dans le suivi, le décryptage et la dénonciation des politiques d'externalisation et de leurs impacts, en alertant sur les dangers et en documentant les conséquences sur le terrain.

[6] RAPPORT sur la recommandation du Parlement européen à la Commission concernant les négociations en cours en vue d'un accord sur le statut des activités opérationnelles menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) au Sénégal | A9-0032/2024 | Parlement européen: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2024-0032_FR.html

6. Impacts sur les droits humains

Les politiques d'externalisation sont non seulement problématiques du point de vue des droits humains mais aussi potentiellement inefficaces à long terme et génératrices de risques géopolitiques.

Les restrictions croissantes sur les voies de migration légales et la fermeture des frontières poussent des milliers de personnes à emprunter des routes plus longues et plus dangereuses par voie terrestre ou maritime, au péril de leur vie. La route migratoire atlantique, reliant l'Afrique de l'Ouest aux îles Canaries, s'est imposée comme la plus meurtrière au monde en 2024. Le tronçon traversant la Mauritanie est particulièrement critique : ce pays est devenu un corridor majeur de transit vers l'Europe pour des milliers de migrants de diverses nationalités[7]. Face à l'ampleur du flux migratoire, la Mauritanie a renforcé ses contrôles. Entre janvier et avril 2025, plus de 30 000 migrants ont été interceptés sur son territoire, et 88 réseaux de passeurs démantelés[8]. Simultanément, des campagnes d'expulsions massives ont été engagées principalement vers le Sénégal. Ces opérations ont suscité l'inquiétude des organisations de défense des droits des migrants. En effet, à la frontière de Rosso, des centaines de migrants subsahariens se retrouvent aujourd'hui dans une situation de grande précarité, maltraités et sans accès aux services de base[9]. (Voir ci-dessous) .

Témoignage/ Parcours de vie tiré directement d'une fiche individuelle du P.A.R.I

Raison de la venue au Sénégal : Il a été refoulé de la Mauritanie où il y travaillait comme professeur d'anglais et de français ; Date d'arrivée au Sénégal : Mercredi 21 mai 2025

Lettre de demande de l'intéressé :

[7] Suivi du droit à la vie – Année 2024 - Caminando Fronteras https://caminandofronteras.org/fr/monitoreo/suivi-du-droit-a-la-vie-annee-2024/

[8] InfoMigrants, avril 2025; https://www.infomigrants.net/fr/post/64561/depuis-janvier-la-mauritanie-a-intercepte-30-000-migrants-et-demantele-plus-de-80-reseaux-de-passeurs

[9] InfoMigrants, avril 2025; À Rosso, à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, des centaines de migrants "dans une situation de détresse" - https://www.infomigrants.net/fr/post/64210/a-rosso-a-la-frontiere-entre-le-senegal-et-la-mauritanie-des-centaines-de-migrants-dans-une-situation-de-detresse

… Début de la lettre

Mardi 27 mai 2025

Dakar, Caritas (PARI)

A la coordinatrice du PARI

XXX NOM, TELEPHONEXXX

Guinéen refoulé de la Mauritanie

Le 8 Avril 2025, j'ai été contrôlé dans un transport commun à Nouakchott et vu que ma carte de séjour était déjà expiré. Les agents m'ont dit qu'ils vont me conduire au poste chose que j'ai accepté arrivé là-bas, ils m'ont traité comme un criminel, déjà j'ai trouvé beaucoup d'autres personnes qui étaient là, pas tous dans le même cas.

Nous avons été menottés et conduit au centre de refoulement le lendemain.

Nous étions plus de 200 personnes dans ce centre toute nationalité confondu (malien, sénégalais, ivoirien, gambien…) Après prés de deux mois, il a fallu que certains d'entre nous créent un scandale et affrontent les pénitenciers avant qu'ils refoulent à la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal..

Le tout était seulement de nous torturer.

J'ai passé trois ans et plus là-bas en travaillant en tant que professeur. Ces trois ans ont fait que ma famille dépende de moi. Mon père est à la retraite depuis 2020 ce qui m'a poussé à prendre la route de l'aventure. Ma mère fait un commerce de subsistance. J'ai pris en charge la scolarité de mes frères. Maintenant j'ai tout perdu et je suis devenu un sans-abri.

S'il vous plait même la coordinatrice je demande à m'aider à avoir où passer la nuit en attendant de pouvoir me faire retourner. Je veux retourner en Guinée rien qu'à cause de ma famille.

Mais pour l'instant je me demande à trouver des petits boulots dans la ville de Dakar que je connais pas assez. Il y a de cela prés de deux mois que je porte les mêmes habits.

Aidez moi à trouver un toit et si possible quelques habits de rechange pour des opportunités de formation j'en serez partant.

NB : J'ai une version électronique de mon diplôme de baccalauréat.

… ***Fin de la lettre***